

Contacto, 22.02.2006

## **Nouvelle vague d'émigration portugaise**

### **A l'est du paradis**

Les Portugais qui viennent au Luxembourg ces dernières années à la recherche de l'Eldorado rencontrent le chômage et le travail temporaire.

Cette annonce vient de la part de José Coimbra de Matos, Président de la Confédération des Communautés portugaises au Luxembourg (CCPL), pour qui cette nouvelle vague d'immigration est due à la crise au Portugal. Selon le Président de la CCPL, 8.000 Portugais seraient venus au Luxembourg en 2005.

Différentes associations portugaises et luxembourgeoises confirment la situation sociale précaire des primo-arrivants et lancent l'alerte. La situation économique du Grand-Duché n'est plus celle des années 90 et les difficultés sont encore plus grandes pour les nouveaux-arrivants. Au chômage et au travail précaire viennent s'ajouter les difficultés pour obtenir les documents de régularisation, étant donné que l'Etat luxembourgeois a adopté des règles plus restrictives. Faute de moyens de subsistance, plusieurs nouveaux-arrivants se trouvent en véritable situation d'exclusion sociale. Sans argent pour payer un hôtel, certains des nouveaux immigrants ont recours à l'unique dortoir pour sans-abris dans la capitale, le Foyer Ulysse à Bonnevoie.

La honte de devoir retourner au Portugal sans avoir trouvé un emploi et le manque de moyens ajournent souvent ce retour. Le Consulat portugais a procédé en 2005 au rapatriement de 7 personnes en situation de nécessité impérieuse, dont 5 hommes et 2 femmes. L'âge moyen des rapatriés était de 30 ans.

Mais les critères établis par le Ministère des Affaires étrangères excluent un certain nombre de personnes. L'Etat luxembourgeois a dû intervenir au moins une fois l'année dernière.

Poussés par l'aggravation de la crise au Portugal, attirés par des promesses de travail et de vie facile, encouragés par des amis et de la famille, les nouveaux-arrivants sont confrontés à une réalité bien différente : le chômage, le travail précaire et l'exclusion sociale.

Les Portugais qui viennent au Luxembourg pour trouver du travail se retrouvent souvent à « l'est du paradis ».

### **Les nouveaux immigrants face au chômage**

*Les Portugais venus au Luxembourg en 2005 rencontrent des conditions de vie précaires, loin de l'Eldorado annoncé par la famille et les amis.*

Sous réserve de confirmation des chiffres cités par José Coimbra lors de déclarations récentes à Lusa, +/- 8.000 Portugais sont venus au Luxembourg en 2005, à la recherche d'une vie meilleure.

O CONTACTO a pu savoir auprès du Consulat du Portugal que pour l'année passée 3.854 nouvelles inscriptions avaient été enregistrées. Un chiffre qui, selon Madame le

Consul Cristina Almeida, représente seulement la pointe de l'iceberg, puisqu' « il ne reflète qu'une partie de la réalité », car pour elle le nombre de Portugais venus au Luxembourg en 2005 doit être bien supérieur. En effet les résidents ne s'inscrivent au Consulat que lorsqu'ils ont besoin de cette institution et cette inscription n'est aucunement obligatoire.

Là où toutes les associations et institutions contactées par notre journal étaient d'accord, c'est que la nouvelle vague d'immigration portugaise est confrontée avec le chômage, le travail précaire et les conditions de vie difficile.

Par le Comité de Liaison et d'Action pour les étrangers (CLAE), où José Coimbra porte assistance, passent des portugais qui travaillent 8 à 9 heures par jour pour un salaire de 600 € « ce qui ne suffit même pas pour payer le loyer du logement », dit-il. Parmi les nouveaux-arrivants il y a des situations difficiles au niveau légal, parce que ces personnes sont tellement désespérées qu'elles acceptent tout. Pour Coimbra de Matos, la situation est très grave, et s'aggrave encore plus s'il s'agit de personnes qui sont complètement désespérées à cause du manque d'emplois au Portugal et qui ont tout vendu pour venir au Luxembourg.

Arrivés ici, les économies ne suffisent même pas pour payer une chambre d'hôtel et disparaissent rapidement (voir ci-contre). « Il y a une semaine j'ai rencontré 3 familles qui dormaient dans des voitures », raconte José Trindade, Président du « Centro de Apoio social et associativo (CASA) », qui confirme la situation sociale difficile des nouveaux-arrivants qui se dirigent vers les associations pour avoir de l'aide. Le dirigeant associatif responsabilise le Gouvernement portugais du manque d'informations fournies aux personnes voulant quitter le pays.

Pour Coimbra de Matos, cette nouvelle vague d'immigration vient au Luxembourg à la recherche de ce qui se raconte au Portugal, à savoir que le Luxembourg est un pays où l'on peut bien vivre, mais la réalité est tout à fait différente.

### *Conditions précaires*

Au chômage et au travail précaire viennent s'ajouter les difficultés pour obtenir les documents de régularisation exigés par l'Etat luxembourgeois. « Les communes ont reçu pour instruction du Ministère des Affaires étrangères de refuser la carte de séjour à toute personne qui n'a pas de permis de travail ou qui a seulement un permis pour quelques mois », explique Coimbra de Matos, et sans la carte de séjour, l'ADEM refuse aussi l'inscription, conclut-il. Cela rend encore plus difficile la recherche d'un emploi. Une situation qui, selon le dirigeant de la CCPL, est une violation du droit européen, notamment de la directive sur la libre circulation des personnes dans l'Union européenne.

Frank Jost, chef de service adjoint du « Biergeramt » à Esch, met également en question la conformité des directives émises par le Gouvernement luxembourgeois avec les lois européennes. La 2<sup>e</sup> plus grande ville du pays a enregistré 1.502 nouvelles inscriptions de Portugais en 2005 (523 de plus que l'année d'avant), mais « les cartes de séjour émises deviennent de plus en plus rares », dit-il. La commune avait tenté, il y a quelques mois, d'émettre des documents d'identification valables pendant 1 an, pour éviter que les documents d'arrivée (titre fourni au lieu de la carte de séjour,

valable pour la durée du contrat, qui peut être de 3 mois à peine) ne deviennent caducs, mais elle s'est heurtée au Ministère des Affaires étrangères.

Le directeur du Service de l'Immigration du Ministère des Affaires étrangères confirme que « depuis environ un an et demi, vu l'afflux massif de citoyens de l'UE, des circulaires ont été distribuées aux communes ». Les nouvelles directives préconisent que, même pour un contrat à durée indéterminée, le requérant n'obtient une carte de séjour que si, après la période d'essai, l'employeur envoie de nouveaux documents pour confirmer la continuité du travail.

« Ce que l'UE préconise c'est la libre circulation des travailleurs salariés, qui assurent leurs propres moyens de subsistance » affirme Wagner. « On ne peut pas circuler librement pour atterrir dans le système social d'un autre pays » conclut-il.

Paula Telo Alves

### **Des Portugais nouveaux-arrivants vivant dans la rue**

L'association « Stëmm vun der Strooss », qui fournit des repas et vêtements aux SDF, a accueilli l'année passée 939 personnes, parmi lesquelles 114 personnes de nationalité portugaise. Même si pour la plupart il s'agit de résidents, quelques-uns sont des primo-arrivants, raconte Eugène Schauss, l'assistant social de l'association, au Contacto.

Le « Foyer Ulysse » à Bonnevoie abrite régulièrement des portugais nouveaux-arrivants « sans moyens pour se payer un hôtel », dit Stéphanie da Silva, assistante sociale auprès de ce dortoir, l'unique refuge des sans-abris dans la capitale (hormis la « Nuetseil », réservé aux toxicomanes). « La majorité sont des hommes entre 25 et 45 ans », nous dit l'assistante sociale. « Certains arrivent avec des promesses de travail de la part de la famille ou d'amis » raconte-t-elle, mais quand ils arrivent, les contacts se dérobent. Stéphanie da Silva a connu au moins une situation où les propres parents du nouvel arrivant l'ont conduit au refuge « car ils ne possédaient pas eux-mêmes les conditions pour le prendre en charge ». La honte de retourner au Portugal sans avoir trouvé du travail ajourne souvent le retour.

Le responsable du centre, Renato Cescutti, dénonce aussi le manque de moyens du Consulat portugais pour procéder au rapatriement de ces personnes : « le Consulat nous a sollicité en 2005 pour rapatrier une personne ». Le chef du service social du Consulat, José Araujo, précise : « Nous avons dit à M. Cescutti que la personne en cause ne correspondait pas aux critères de l'Etat portugais pour pouvoir bénéficier d'une aide au rapatriement, mais que cela n'empêchait pas l'Etat luxembourgeois de le faire s'il disposait des moyens nécessaires ». Les critères fixés par le Ministère des Affaires étrangères déterminent l'attribution d'une aide au rapatriement seulement dans des cas « d'impérieuse nécessité » et toujours « en échange d'une promesse de remboursement » explique l'attaché social du Consulat.

En 2005, le Consulat du Portugal au Luxembourg a rapatrié 7 personnes en état d'extrême nécessité.

P.T.A.